

Suppl au n°228 - octobre 2015

Publication du SNES-FSU – Section d'Orléans-Tours
9, rue du fg Saint Jean – 45000 Orléans
Tél : 02 38 780 780 / Fax : 02 38 780 781
Mél : s3ori@snes.edu
Site : www.orleans.snes.edu

Spécial CPE

SOMMAIRE

- p. 1 : Édito
- p. 2 : Stagiaires CPE /Bilan CA-PA juin 2015
- p. 3 : Missions des CPE : et dans l'académie?
- p. 4 : Stages CPE les 18 novembre à Paris/08 décembre à Blois

C'est une nouvelle année professionnelle qui commence, encore une pour beaucoup d'entre nous.

Celle-ci est marquée par la publication de notre nouvelle circulaire de missions, fruit des chantiers initiés par Vincent Peillon en 2014. Le SNES-FSU, organisation majoritaire de la profession, y a pris toute sa part, initiant nombre de propositions, récusant les dérives managériales de ces dernières années, et porteur d'une réelle ambition éducative.

Le SNES-FSU a régulièrement informé la profession de ses propositions et de l'état des discussions suite à chacun des quatre groupes de travail. Tout est disponible sur le site national.

Le SNES-FSU a insisté notamment pour que la question des conditions de travail et des obligations de service ne soit pas déconnectée des missions, le cadre dans lequel nous exerçons ayant bien sur un lien avec l'accomplissement des tâches qui nous sont demandées et qui n'ont de cesse de s'alourdir, dans un mouvement inversement proportionnel à notre rémunération.

Cela a d'autant plus d'importance dans notre académie que nous n'avons jamais réussi à obtenir une circulaire de cadrage des 35h, contrairement à d'autres académies. Ce manque de volontarisme du rectorat, conjugué à un manque de soutien des autres syndicats en faveur de cette revendication, avait des conséquences difficiles négatives pour des collègues CPE.

Cependant, un texte ne suffit pas, il faut aussi le faire vivre et qu'il soit connu. C'est ce que fera le SNES académique, auprès du rectorat, et aux côtés des collègues CPE qui rencontreraient des difficultés à le faire appliquer, en particulier sur les obligations de service. Ce texte est riche, il recouvre bien des dimensions du métier, mais ne l'épuise pas. Il devra donc avoir des conséquences aussi sur l'inspection, qui ne saurait désormais se pratiquer de la manière dont elles se déroulaient parfois au sein de l'académie, avec un protocole d'inspection non seulement dépassé et encore moins réglementaire.

C'est en ce sens que nous demandons une audience à nos IA-IPR, au cours de laquelle nous porterons nos revendications d'une inspection en lien avec le nouveau texte de missions, et d'une inspection qui se doit avant tout être une inspection-conseil, et bienveillante.

Nous vous invitons à venir discuter de ce texte lors de notre **stage académique à Blois le 08 décembre**, et lors des **troisièmes rencontres nationales CPE, le 18 novembre à Paris**. Tous les collègues, qu'ils/elles soient stagiaires, nouvellement arrivé-e-s dans l'académie, syndiqué-e-s ou non, sont les bienvenu-e-s.

Virginie Debaecker et Olivier Lelarge

**Stage académique CPE le 8 décembre 2015
à Blois, au lycée hôtelier.**

Troisième rencontre nationale sur le métier

*Stage académique CPE
le jeudi 8 décembre 2015
à Blois, au lycée hôtelier.*

3ème Rencontre nationale
Conseillers Principaux d'Éducation // SNES-FSU
// 18 Novembre 2015 // Lycée Gilles de Gennes à Paris //

La jeunesse et ses engagements

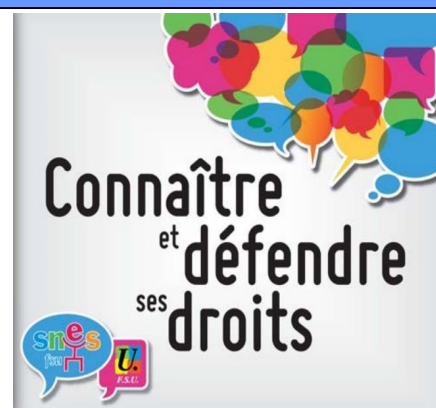


[@snesfsu](https://twitter.com/snesfsu)



Stagiaires CPE : curieuses pratiques.

Le SNES-FSU a reçu et publié sur son site au mois de juin la liste des établissements qui devaient accueillir des supports stagiaires CPE. Certain-e-s collègues CPE n'étaient pas au courant que leur établissement-et eux aussi à fortiori-devaient accueillir un-e stagiaire. Nous avons bien évidemment posé cette question aux IA-IPR. La réponse donnée nous a laissé pantois, à la fois en terme de préparation à l'accueil des collègues stagiaires, et de respect des collègues CPE titulaires : « nous ne souhaitons pas que certains CPE soient tuteurs ». Si bien entendu les inspecteurs ont la latitude de choix des tuteurs, c'est là une bien curieuse façon de préparer l'arrivée des stagiaires dans leur établissement. En plus de cet aspect professionnel, le SNES-FSU a dénoncé la façon irrespectueuse dont sont traités les collègues CPE. Au-delà de l'aspect professionnel, montrer un minimum de respect aurait été plus que bienvenu. Le SNES-FSU a bien entendu prévenu qu'il ferait savoir aux CPE de l'académie la façon dont certains de leurs collègues sont (mal)traités.



Retour sur la CAPA de juin 2015

Au mois de juin, se tenait la CAPA des CPE traitant de l'accès à la hors-classe, du mouvement intra-académique, et des contestations de notes.

Concernant la hors-classe, depuis les nouveaux barèmes, ce sont encore une fois les collègues au 11^e échelon qui ont bénéficié de cette promotion, avec un équilibre femmes/hommes préservé. Tous les collègues partiront donc à la retraite en ayant atteint la hors-classe, une de nos revendications. Rappelons aussi que seul un double avis défavorable IPR/chef d'établissement empêche d'accéder à la hors-classe (le détail du barème est disponible sur le site du SNES académique). Les avis portés par les chefs sont plus problématiques parfois, et témoignent d'une méconnaissance de la fonction. Pour certains, les seuls éléments mis en

avant pour atteindre la hors-classe sont d'être, en caricaturant, un membre « loyal » de l'équipe de direction...Où est passé le reste du métier ? Mystère...Le SNES académique mettra tout en œuvre pour faire cesser ces dérives.

Pour les mutations, nous avons cette année 124 candidats. Mais sur ces 124 candidats, 50 étaient des participants obligatoires, issus d'une autre académie, ou des stagiaires qui avaient obtenu de rester ici. Il y a eu 77 mutations obtenues, soit, en enlevant les 50 obligatoires, 27 mutations satisfaites pour les collègues déjà présents sur l'académie (74), soit un taux de satisfaction de 36%. Une seule contestation de note cette année, mais qui n'est pas le reflet du climat qui règne parfois dans les établissements, ni des pratiques de certains chefs d'établisse-

ment. En effet, d'une part les collègues ne font plus la démarche de contester la notation puisque ils savent bien que le rectorat leur donne quasi-systématiquement tort, et d'autre part, une curieuse pratique des chefs se développe : laisser la note afin d'éviter toute contestation, mais se rattraper sur le commentaire, en sachant bien que le rectorat refuse de porter devant la CAPA les contestations de commentaires, qui font pourtant bien partie de la notation, les deux devant être « en cohérence » d'après les textes. Cela évite aussi à certains principaux ou proviseurs de devoir justifier de la baisse de note par un rapport qu'ils auraient parfois du mal à rédiger. Courage, fuyons !

Je me syndique !

C'est décidé, je rejoins la FSU ! Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est :

- Recevoir régulièrement toutes les informations nationales (projet du Ministère, négociations, interventions...) et académiques (étapes de la carrière, stages syndicaux, actions...)
- Bénéficier de l'écoute et des conseils de militant-e-s expérimenté-e-s
- Être défendu-e et soutenu-e dans les étapes de sa carrière : mutation, avancement, notation, hors-classe
- Pouvoir participer à l'élaboration des positions et propositions du SNES-FSU et de la FSU en assistant à des stages, à des colloques, à des réunions diverses et aux congrès.

Toutes les informations utiles pour se syndiquer sont sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours : <http://www.orleans.snes.edu>

Focus sur la nouvelle circulaire de missions

La nouvelle circulaire de missions des CPE n°2015-139 est parue au BO du 10 août 2015. Le SNES-FSU a participé à chaque étape de sa rédaction, et a fait de nombreuses propositions d'amendements, qui n'ont pas été tous suivis, mais ont contribué grandement à enrichir le texte. Il s'agissait pour le SNES-FSU de rester dans l'esprit de la circulaire de 1982, et au plus près de la notion de vie scolaire telle qu'elle y était définie. Le SNES-FSU se félicite que les trois traditionnels domaines d'intervention des CPE aient été conservés (« Absence », « suivi de l'élève » et « animation »), que nos missions aient été clarifiées, et qu'aient été enfin inscrites les 35h hebdomadaires à l'emploi du temps. Une parution nationale de 16 pages du SNES-FSU, revenant en détail sur cette circulaire et en fera une analyse complète et détaillée.

Et dans l'académie?

Ce texte devra avoir des répercussions positives sur les CPE de l'académie, en particulier sur le respect du temps de travail, et sur les visites des IA-IPR EVS.

Rappelons un fait : les IA-IPR établissements et vie scolaire sont les inspecteurs des professeurs-documentalistes, ils ne sont pas ceux des CPE, mais ils *peuvent* « être conduit à participer à leur évaluation à la demande du recteur »* Si bon nombre de demandes institutionnelles pèsent sur les IA-IPR vie scolaire, et que leur champ d'intervention est (trop?) vaste, force est de constater que leur visite est de plus en plus mal vécue par bon nombre de collègues, qui ont pu avoir le sentiment d'une inspection « sanction ».

Par ailleurs, comme le reflète la CAPA de contestation de notation, il est rare qu'en cas de désaccord entre un chef d'établissement et un CPE, raison soit donnée à ce dernier. Ainsi, sur 10 cas de contestation de note présentés en CAPA, un seul CPE a pu obtenir gain de cause auprès de l'administration.

Le SNES-FSU est, par ailleurs, la seule organisation syndicale de l'académie a avoir demandé une circulaire de cadrage académique

des 35h, démarche qui n'a pas abouti en raison notamment de l'absence d'engagement des autres organisations syndicales sur ce sujet, mais aussi du manque de volonté du rectorat pour faire respecter le temps de travail des CPE.

Ce que la nouvelle circulaire de missions doit faire évoluer :

Dans nos établissements :

L'inscription claire et sans ambiguïté des 35h hebdomadaires à l'EDT (il n'est pas question d'y inscrire autre chose) doit mettre fin aux nombreuses tensions, discussions et conflits observés ces dernières années, chaque rentrée.

De même la clarification récente de nos missions doit permettre aux collègues, de mieux faire respecter leurs missions et la spécificité de leur champ d'activités au sein de l'établissement. Rappelons aussi un élément fondamental de ce texte, le CPE est « *concepteur de son activité* », bien loin d'un simple « exécutant éducatif. »

Du point de vue des visites des IA-IPR-EVS :

Il est évident que dans cette circulaire n'apparaît nullement un quelconque projet vie scolaire, encore moins un projet de service vie scolaire, ou un bilan de l'activité du seul

CPE à présenter au CA.

Il est clairement rappelé que la mission du CPE s'inscrit dans le volet éducatif du projet d'établissement, dont le CPE est un des contributeurs.

Cette clarification doit être prise en compte par nos IA-IPR-EVS. La production de documents dont nous n'avons aucune obligation statutaire doit être abandonnée au profit d'une inspection recentrée sur nos missions telles que définies dans le nouveau texte, loin du protocole d'inspection et de sa conception managériale du métier.

Revendiquant une véritable inspection-conseil, permettant aux collègues de prendre de la distance sur leur activité, le SNES-FSU demande à ce que la visite des IA-IPR-EVS soit un moment d'échanges et de conseils bienveillants sur le métier tel qu'il est défini dans le nouveau texte de missions.

Cette demande nous comptons la renouveler, à l'occasion de cette rentrée et de la publication de cette circulaire, lors d'une d'audience prochainement demandée auprès des IA-IPR-EVS.

* texte du 04 aout 2002 adressé par le doyen de l'IG aux recteurs.

Stages de formation syndicale



Deux dates importantes à retenir :

18 Novembre et 08 Décembre !



Mercredi 18 novembre, 3^{es} rencontres nationales sur le métier de CPE, Paris.

Le SNES-FSU organise pour la troisième année ces rencontres nationales. Elles sont l'occasion d'échanger, de débattre sur le métier, avec des CPE issus de toute la France.

Le thème retenu cette année est « **la jeunesse et ses engagements** ».

Le matin, deux chercheuses viendront éclairer cette question, **Valérie Becquet** et **Anne Barrère**. La jeunesse ? Les jeunes ? Quelles sont leurs valeurs, leurs envies ? Quelles sont les aspirations de cette jeunesse, à qui on demande de s'engager, à l'école ou ailleurs ?

L'après-midi, nous reviendrons sur l'actualité de la nouvelle circulaire, avec **Xavier Marand**, secrétaire général adjoint du SNES-FSU, et **Valérie Herault**, responsable de la catégorie CPE.

Modalités : ouvert à tous/tes les CPE,

Où ? Lycée Pierre-Gilles de Gennes à Paris 13^e.

Mardi 8 décembre, stage académique CPE, Blois.

Actualité nationale avec le nouveau texte de missions des CPE.

en présence d'**Olivier Raluy**, co-responsable national de la catégorie CPE, qui a participé aux groupes de travail sur la nouvelle circulaire. **Qu'apporte ce texte ? Obligations de service, missions, contours, limites...venez en discuter !**

Actualité académique : les inspections, les commissions, le mouvement Inter et Intra...Et le nouveau texte de missions dans notre académie, comment le faire respecter et le faire vivre ?

Modalités : ouvert à tous/tes les CPE

Où ? Lycée Hôtelier de Blois, 174 rue Albert 1er 41000 Blois.

Pour les deux journées :

Les inscriptions se font auprès de la section académique, par courriel à s3orl@snes.edu, avec comme objet « rencontres nationales CPE » ou « stage à Blois » et en précisant nom et prénom, établissement d'affectation, et numéro d'adhérent-e SNES. Ou via le coupon ci-dessous à : SNES, 9 rue du faubourg Saint Jean 45000 Orléans. Pour le stage à Blois, merci de préciser si vous déjeunez sur place

Pensez à déposer votre demande d'autorisation d'absence (disponible sur le site du SNES Orléans à la rubrique droits des personnels ou au secrétariat de l'établissement) **un mois à l'avance** auprès de votre chef d'établissement.

Cette autorisation est de droit, pour chacune des deux journées (se rendre aux deux est possible).

Les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation sont remboursé-e-s de leur déplacement et de leur repas. Précisez sur votre inscription votre numéro d'adhérent-e.

Les stages sont aussi ouverts aux CPE du SNUEP-FSU et aux non syndiqué-e-s. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

✂

Nom Prénom : **Département** :

Établissement d'exercice et ville : **Tel pro** :

Téléphone et courriel :
.....

Déjeunera : (stage à Blois) : oui/non . Dans un souci d'organisation, vos inscriptions doivent nous parvenir avant le 15 Novembre. Merci de votre compréhension.